

# QUESTIONS DE DROIT...



LEXYMORE

# Les management packages

Épisode 2

## AGA Quid ?

**Que sont les AGA ou  
Attributions Gratuites  
d'Actions ?**

**Sous certaines conditions,  
une société peut  
attribuer  
gratuitement des actions  
à ses salariés  
ou mandataires sociaux**

A la différence d'autres  
outils d'intéressement,  
**ce mécanisme légal est  
le seul entièrement  
gratuit  
pour le salarié  
bénéficiaire**

**Les récentes évolutions  
législatives ont restauré  
l'efficacité des AGA**

**pour en faire un instrument  
moins susceptible d'être  
remis en cause par  
l'administration fiscale  
ou les URSSAF.**

**En l'absence d'apport  
financier de la part des  
salariés bénéficiaires d'AGA,  
la société doit être en  
mesure de supporter le coût  
d'attribution des AGA**

(soit par augmentation  
de son capital social,  
soit par voie de rachat  
de ses propres actions existantes)

**En pratique, l'acquisition des  
AGA par les salariés s'opère  
en deux temps :**

**une période d'acquisition,  
puis une période de  
conservation des actions,  
l'ensemble ne pouvant  
être inférieur à 2 ans**



**Les critères d'attribution  
des actions peuvent être  
liés à la présence du  
bénéficiaire dans la société  
mais également  
à la performance**

(appréciée individuellement  
et/ou collectivement)

**Financièrement, la société  
émettrice des AGA  
doit acquitter  
une contribution patronale  
correspondant à 20 %  
de la valeur des AGA à la date  
d'acquisition définitive**

**Le salarié bénéficiaire  
ne supporte quant à lui  
aucune fiscalité**

**lors de l'attribution gratuite  
des actions, ou lors de  
leur acquisition définitive**

Il devra en revanche  
s'acquitter de  
**l'impôt sur la plus-value**  
au moment de la revente  
ultérieure des actions

# Les BSPCE Quid ?

A suivre dans  
le prochain épisode



LEXYMORE

Conseil et contentieux  
**Droit des Affaires**

Avocats et bien **PLUS**